

Décision

Générale

colonial

Décision n° 822 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

n° 822

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
13 juillet 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de trois mille francs (3.000 fr.) est accordé au titre de l'année 1960 à Mme Madiba Robleh Ismaël, veuve de Kaireh Saïd Gouled, demeurant au quartier n° 6. Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1960.